

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20220919-73_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Dix Neuf Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Michèle CONDOMINES donne pouvoir à Marc MEDINA

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Pierre FAGET, Damien CLET

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.073/2022

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée, la délibération du 20 juin 2022 modifiant le tableau des effectifs. Elle indique qu'il conviendrait de le modifier pour tenir compte des évolutions à venir.

Service Entretien Bâtiments

En effet, madame Agnès BLED indique qu'un agent du service «Entretien Bâtiments» perçoit régulièrement des heures complémentaires compte tenu du volume grandissant de nettoyage à effectuer. Elle propose donc, à l'instar de ce qui a été fait pour le service «Animation» d'ouvrir un poste d'adjoint technique à raison de 22 heures hebdomadaire.

Service Police Municipale

Elle rappelle le recrutement d'un policier municipal au grade de gardien au 14 juin 2022 et de la possibilité de le promouvoir au grade de brigadier-chef principal. Compte tenu de la valeur professionnelle de cet agent durant toute la saison touristique, elle propose d'ouvrir un poste de brigadier-chef principal à plein temps. Elle indique qu'un agent de la police municipale (grade gardien) a fait part de sa demande de mutation afin de se rapprocher de son domicile familial. Compte tenu de ce départ annoncé, et des candidatures déjà enregistrées, il conviendrait d'ouvrir un poste de brigadier-chef principal à plein temps.

Service Enfance et Jeunesse

Madame Agnès BLED rappelle que par délibération n°58/2021 du 13 septembre 2021, le conseil municipal a ouvert un poste de contractuel dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire d'activités au service «Enfance et Jeunesse» (réorganisation des services). Elle précise qu'un agent a été recruté dans ce cadre là et que compte tenu de la nécessité de conforter cet emploi, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à plein temps.

Service Urbanisme

Madame Agnès BLED rappelle que par délibération n°66/2021 du 11 octobre 2021, le conseil municipal a ouvert un poste de contractuel dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire d'activités. Elle précise qu'un agent a été recruté dans ce cadre-là et que compte tenu de la nécessité de conforter cet emploi, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à plein temps.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

VU l'arrêté en date du 3 mai 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois, adopté par l'assemblée délibérante le 20 juin 2022 ;

➤ DECIDE d'ouvrir :

- 1 poste d'adjoint technique à raison de 22/35^{ème}
- 2 postes brigadier-chef principal à raison de 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif à raison de 35/35^{ème}

➤ FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

Personnel Administratif		
Emploi fonctionnel : Directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35 ^{ème}	1
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1 + 1 = 2
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Personnel O.M.A.C.		
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Personnel Animation		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation territorial	35/35 ^{ème}	2 + 1 = 3
A temps non Complet		
Adjoint d'animation territorial	22/35 ^{ème}	3
Adjoint d'animation territorial	19/35 ^{ème}	2
Personnel Technique		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	2
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	4
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	5
		.../...

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220919-73_2022-DE

Berger
Levrault

Personnel de Police et Sécurité

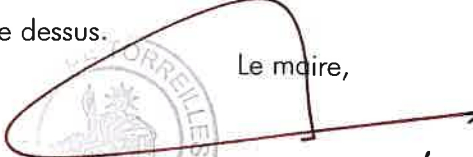
Brigadier-chef principal	35/35^{ème}	2 + 2 = 4
Brigadier / gardien brigadier	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	2
Personnel de Service		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	4
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
A temps non Complet		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	34/35 ^{ème}	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 34/35 ^{ème}	34/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31/35 ^{ème}	31/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	30/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	29/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 22/35 ^{ème}	22/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 22/35^{ème}	22/35^{ème}	1
Adjoint technique territorial 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	1
TOTAL		85 + 5 = 90

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **21 SEP. 2022**

et publication du : **21 SEP. 2022**

Le maire,

Dr Marc MEDINA

